

E.T.H.I.C.A.

RAPPORT ANNUEL

Fonds Commun de Placement - FCP de droit français

30.12.2022

Sommaire

3	Placements et gestion
9	Rapport d'activité
16	Rapport du commissaire aux comptes
20	Bilan actif
21	Bilan passif
22	Hors-bilan
23	Compte de résultat
24	Règles et méthodes comptables
26	Evolution de l'actif net
27	Compléments d'information
40	Inventaire

E.T.H.I.C.A.

Société de gestion	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GmbH Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Dépositaire et conservateur	SOCIETE GENERALE 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (PWC) 63, rue de Villiers 92200 - Neuilly sur Seine
Commercialisateur	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS et/ou les sociétés du groupe Allianz

Placements et gestion

Classification : Actions de pays de la zone euro.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat ainsi que des plus-values nettes.

Objectif de gestion : L'OPC a pour objectif de gestion d'obtenir une performance à moyen et long terme en investissant sur des actions d'entreprises qui satisfont aux critères éthiques suivants : Le respect des droits de l'homme, de la vie et la promotion de la paix, le respect des droits fondamentaux du travail, le développement du progrès social et de l'emploi, la préservation de l'environnement, le respect des règles de fonctionnement du marché et le respect de règles de bonne gouvernance. La prise en compte de ces critères viendra s'ajouter à celle de critères financiers classiques, tels que la croissance des résultats ou la valorisation des entreprises, dans le but de construire un portefeuille offrant un meilleur couple repères éthiques / qualités financières possible.

Indicateur de référence : L'OPC est géré activement.

L'indice : L'EURO STOXX 50 TOTAL RETURN (NET) IN EUR est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

Nous sommes donc libres de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Cet indice n'est pas en adéquation avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

La Société de gestion conserve des plans écrits définissant les mesures à prendre si un indice ou indice de référence change de manière significative ou cesse d'être fourni. Ces plans écrits peuvent être obtenus, gratuitement, sur demande auprès du siège social de la Société, ou de la Société de gestion

Stratégie d'investissement : L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI Europe Investable Market Index (IMI) en excluant les capitalisations de moins d'un milliard, soit environ 950 valeurs représentant les sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation de 15 pays développés en Europe.

L'OPC, dénommé « E.T.H.I.C.A. », est un fonds actions européennes selon les repères éthiques de l'Eglise Catholique.

Dans le cadre de la gestion de l'OPC, la principale source de valeur ajoutée est la sélection active de titres de sociétés qui offrent le meilleur couple repères éthiques / qualités financières possible.

En matière d'ISR, notre philosophie d'investissement correspond à la fois à une démarche de sélection sectorielle positive (approche « best in class ») et à une approche d'écartement propre à l'investissement éthique. La sélection des meilleures pratiques en matière de développement durable se matérialise par l'insertion de filtres supplémentaires et complémentaires à l'analyse financière « classique » des valeurs représentées dans l'univers d'investissement.

Ces filtres supplémentaires vont permettre de ne retenir que des valeurs qui satisfont aux critères éthiques suivants:

Le respect des droits de l'homme, de la vie et la promotion de la paix, le respect des droits fondamentaux du travail, le développement du progrès social et de l'emploi, la préservation de l'environnement, le respect des règles de fonctionnement du marché et le respect de règles de bonne gouvernance.

Sur le plan géographique, l'OPC est principalement exposé sur son marché domestique constitué du marché des actions des pays de la Zone Euro. Au sein de son marché domestique, l'exposition de l'OPC sur la zone euro atteindra 80% et permettra ainsi 20% maximum de diversification, dont 10% d'exposition maximum hors des pays de la Zone Euro.

Les pays de diversification sélectionnés sont : le Royaume-Uni, le Danemark et/ou la Suède qui pourront accueillir jusqu'à 20% de l'actif de l'OPC, ainsi que la Suisse, l'Islande et/ou la Norvège qui, dans la mesure où ils ne font pas partie de la Communauté Européenne, ne pourront faire l'objet d'investissement de la part de l'OPC que jusqu'à 10% de son actif.

Le degré d'exposition au risque actions de l'OPC est compris entre 85% et 100%.

Dés lors, l'OPC pourra être exposé jusqu'à 20% au Risque de change; alors même que ce risque ne saurait dépasser 10% au titre des devises autres que celles de la zone euro ou de la Zone Euro.

L'OPC est toujours investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA.

L'OPC a également la possibilité d'investir dans des titres de petites et moyennes capitalisations ainsi que dans des micros capitalisations. L'investissement sur ces titres est limité à 20% de son actif net.

L'OPC ne pourra pas détenir des parts d'autres OPC à son actif, à l'exception de 10% maximum d'OPC de trésorerie purs.

1- Sélection active de valeurs éthiques de la Conférence des Evêques de France (CEF) : Principale et récurrente

La stratégie d'investissement du fonds repose, de manière principale et récurrente, sur la sélection active de valeurs (gestion dite « stock picking »).

En matière d'ISR, notre philosophie d'investissement correspond à la fois à une démarche de sélection sectorielle positive (approche « best in class ») et à une approche d'écartement propre à l'investissement éthique. La sélection des meilleurs pratiques en matière de développement durable se matérialise par l'insertion de filtres supplémentaires et complémentaires à l'analyse financière « classique » des valeurs représentées dans l'univers d'investissement.

Cette analyse extra-financière couvre au moins 90% du portefeuille. L'univers d'investissement tel que défini dans l'Objectif de gestion est encore affiné en n'investissant que dans des titres ayant reçu une notation ESG qui intègre des critères éthiques de la CEF (repères éthiques de gestion financière des biens d'Eglise élaborés et approuvés par la CEF).

Au sein de l'univers d'investissement, un minimum de 20% est considéré comme non investissable sur la base de l'analyse ESG quantitative. Ces valeurs sont notées au sein de différentes bases de données internes et externes à l'OPC et sont ensuite harmonisées sur une échelle de graduée de 0 à 4 et le fonds investit au moins 90% dans des titres ayant une notation supérieure ou égale à 2. Le portefeuille doit avoir une note moyenne d'au moins 2. Les 6 repères éthiques définis par la CEF sont les suivants :

- Le respect des droits de l'homme, de la vie et la promotion de la paix,
- Le respect des droits fondamentaux du travail,
- Le développement du progrès social et de l'emploi,
- La préservation de l'environnement,
- Le respect des règles de fonctionnement du marché,
- Le respect de règles de bonne gouvernance

Ils correspondent aux 5 ESG domaines suivant couverts par l'analyse extra-financières :

- Les Droits de l'Homme : l'évaluation de ce critère s'appuie sur l'engagement de l'émetteur à respecter les Droits de l'Homme dans la conduite de ses activités.
- Environnement : évaluation des titres en fonction de la stratégie environnementale appliquée par l'émetteur.
- Social : prise en compte de la démarches sociale mise en oeuvre par l'émetteur.
- Gouvernance : intégration dans l'analyse de la volonté et de la capacité de l'émetteur à organiser sa propre structure de manière à limiter les risques de dysfonctionnement.
- Comportement de marché : analyse des relations de l'émetteur avec les parties prenantes (clients fournisseurs, collectivités locales, etc.) et de la sécurité de leurs produits (ce critère ne s'applique pas aux titres émis par les Etats).

AllianzGI utilise des données provenant de fournisseurs tiers dans le cadre de sa recherche ESG, ce qui peut générer certaines limites au regard de la fiabilité des données.

L'évaluation du comportement socialement responsable de l'entreprise s'intègre ainsi à l'analyse fondamentale et stratégique des valeurs qui reste donc à la base de la sélection de titres au sein des portefeuilles et permet de conserver le profil risque/rendement d'une gestion traditionnelle.

En appliquant sa stratégie d'investissement, la société de gestion prend en compte, dans le cadre de son processus d'audit, tous les risques financiers pertinents, en incluant tous les risques pertinents liés aux thèmes de durabilité qui pourraient avoir un impact négatif important sur le rendement d'un investissement, dans sa décision d'investissement et les évalue de façon continue.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure») tel que défini dans le profil de risques du prospectus.

Le fonds applique pour les titres en direct la politique d'exclusion globale d'Allianz Global Investors dans des domaines tels que les armes controversées, le charbon . Le détail des critères d'exclusion appliqués est disponible sur notre site : https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_Policy

En complément, le fonds applique également pour les titres en direct la liste d'exclusions minimale d'Allianz Global Investors pour les fonds prenant en compte des caractéristiques environnementaux et sociaux. Le détail des critères d'exclusion est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: <https://regulatory.allianzgi.com/en/esg/sri-exclusions>.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et communique donc les informations pertinentes conformément à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement Européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Un fonds qui s'engage à réaliser un pourcentage minimum d'Investissements qui prennent en compte

les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (c'est-à-dire conformes au Règlement européen sur la taxonomie) contribue par ses investissements aux objectifs environnementaux suivants : (i) atténuation du changement climatique, et/ou (ii) adaptation au changement climatique.

Les Critères d'évaluation technique en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental n'ont pas encore été complètement élaborés (notamment pour les quatre autres objectifs environnementaux déterminés par le Règlement européen sur la taxonomie). Ces critères détaillés nécessiteront la disponibilité de plusieurs données spécifiques concernant chaque investissement, s'appuyant principalement sur les données communiquées par la Société. A ce jour, il n'existe que peu de données fiables, opportunes et vérifiables pour être en mesure d'évaluer les investissements à l'aide des Critères d'évaluation technique. Dans ce contexte, Allianz Global Investors GmbH, en sa qualité de Société de gestion du Fonds, a sélectionné un fournisseur externe de données pour déterminer la proportion d'investissements alignés avec la Taxonomie Européenne. Le fournisseur externe de données évalue les informations fournies par les sociétés afin de déterminer si leurs activités répondent aux critères définis par la Commission Européenne. La société de gestion effectue une évaluation supplémentaire de l'émetteur fondée sur le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » afin d'évaluer la conformité au Règlement européen sur la taxonomie.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre Investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à un quelconque objectif environnemental ou social.

Investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui, selon les mesures effectuées, contribue à la réalisation d'un objectif environnemental et/ou social (investissement dans des activités qui favorisent une contribution positive à des objectifs durables). L'Investissement durable doit être réalisé dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Les contributions environnementales et sociales peuvent être définies en fonction des Objectifs de développement durable des Nations Unies, ainsi que des objectifs du Règlement européen sur la taxonomie. Le calcul de la contribution positive est basé sur un cadre quantitatif, complété par des données qualitatives de Recherche sur le développement durable. La méthodologie appliquée décompose d'abord une société en ses activités pour déterminer si elles contribuent positivement aux objectifs environnementaux et/ ou sociaux. Après la cartographie des activités, une agrégation pondérée par les actifs au niveau du portefeuille est effectuée pour calculer un pourcentage de contribution positive par portefeuille.

La Proportion minimale d'investissements durables du Fonds représente 15% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds vise à investir, au minimum, 3 % de son Actif Net dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne. La société de gestion du Fonds a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et prend en compte les indicateurs dits « PAI » (« Principal Adverse Impact ») par le biais de son engagement, ce qui a pour effet d'atténuer les effets négatifs potentiels en tant qu'entreprise. Les PAI sont un ensemble d'indicateurs relatifs aux effets négatifs qui sont pris en compte par lors de la gestion du fonds. Les indicateurs PAI comprennent, entre autres, les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau et les déchets ainsi que les aspects sociaux et les questions liées aux conditions de travail pour les émetteurs du secteur privé et, quand cela s'applique également aux titres d'émetteurs souverains. Le gestionnaire du Fonds prend en compte les indicateurs PAI dans le cadre de son processus d'investissement en procédant aux exclusions directes (critères d'exclusion minimum).

Dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers, la société de gestion du Fonds s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en partenariat avec ses clients, en vue d'atteindre un taux de décarbonisation compatible avec l'objectif « zéro émission nette » pour tous les actifs gérés d'ici 2050 au plus tard. Afin de respecter cet engagement, la société de gestion fixera une échéance intermédiaire pour la part d'actifs à gérer en vue d'atteindre l'objectif « zéro émission nette » d'ici 2050.

Le gérant tient compte, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, des indicateurs PAI (susvisés) relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, à la biodiversité, à l'eau et aux déchets ainsi qu'aux aspects sociaux et aux questions

liées aux conditions de travail pour les émetteurs du secteur privé et, le cas échéant, quand ces indicateurs s'appliquent, aux obligations d'État, et des critères d'exclusion, qui s'appliquent pour les fonds internes durables. Les indicateurs PAI sont pris en compte par le biais des critères d'exclusion.

La couverture de données requise pour les indicateurs PAI est hétérogène. Puisque certaines données font défaut, le gestionnaire du Fonds n'est pas encore en mesure d'évaluer l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes pour les entreprises dans lesquelles il investit. En outre, la couverture de données relatives à la biodiversité, à l'eau et aux déchets est faible et les indicateurs PAI correspondants sont examinés à l'exclusion des controverses graves dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies. Le gestionnaire du Fonds s'efforcera par conséquent d'accroître la couverture de données pour les indicateurs PAI qui pâtissent d'un manque de données. Le gestionnaire du Fonds vérifiera régulièrement si la disponibilité des données a suffisamment augmenté pour inclure l'évaluation de ces critères dans le processus de placement.

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR.

Cette sélection de valeurs s'intègre dans le cadre d'une analyse financière classique basée sur l'analyse fondamentale, l'évaluation et la caractérisation des titres.

L'analyse fondamentale conduit à apprécier chaque valeur en absolu et en relatif dans son secteur. Elle repose, dans une optique à moyen terme, sur l'analyse de la stratégie, de marché, de potentiel de croissance, de structure de financement et de capacité à dégager des bénéfices de chaque titre analysé.

L'évaluation vise à quantifier le potentiel de valorisation de chaque titre et à apprécier le momentum boursier favorable à l'investissement.

La caractérisation tend à établir le profil d'un titre par son appartenance à un style, son degré d'agressivité boursier et sa sensibilité à divers facteurs macro-économiques et boursiers (taille de la société, liquidité du titre, taux d'intérêt, change...).

La pondération et le nombre de valeurs en portefeuille au sein d'OPC résultent d'une analyse de la diversification optimale du risque spécifique pour un niveau de rendement objectif et dans le cadre d'orientations structurantes telles que, le budget global de risque relatif, le style, le degré d'agressivité (ou beta), les orientations thématiques (secteurs et pays). Le choix de l'ajout ou de l'arbitrage d'un titre au sein du portefeuille d'OPC est apprécié par son impact sur le risque du portefeuille et sa rentabilité autant que sur ses caractéristiques spécifiques.

2 - Diversification des choix d'investissement : Principale et récurrente

Dans un souci de diversification de ses choix d'investissements, et dans le but de saisir toute opportunité de performance, le gérant de l'OPC pourra investir dans des titres (dont éventuellement ou uniquement des OPC) présentant des opportunités de performance.

Des opportunités d'investissement thématiques potentielles sont définies par les organes de décision internes présentés dans la rubrique « articulation des stratégies ». Celles-ci peuvent revêtir la forme de diversification par style de gestion, par taille de capitalisation et/ou par secteur. La grille de notation des marchés secondaires, commune à l'ensemble des équipes de gestion, se décompose, dans ce cas selon la forme suivante : neutre, positif, très positif.

a- Diversification par style de gestion : Importante et récurrente

Le gérant de l'OPC est amené régulièrement à investir sur des titres (dont éventuellement ou uniquement des OPC) ayant pour particularité de suivre un style de gestion marqué (rendement, croissance...). L'introduction de ce type de diversification résulte directement de la grille de notation des marchés dits « secondaires » décrite précédemment.

b- Diversification par taille de capitalisation : Importante et récurrente

Le gérant de l'OPC est amené régulièrement à investir sur des titres (dont éventuellement ou uniquement des OPC) ayant pour particularité d'être spécialisés sur des tailles d'actifs (grandes valeurs, valeurs moyennes et/ou petites valeurs). L'introduction de ce type de diversification résulte directement de la grille de notation des marchés dits « secondaires » décrite précédemment.

c- Diversification sectorielle :

Le gérant de l'OPC peut être amené à investir sur des titres (dont éventuellement ou uniquement des OPC) d'un ou plusieurs secteurs. L'introduction de ce type de stratégie résulte directement de la grille de notation des marchés dits « secondaires » décrite précédemment.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

L'OPC n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi. L'ampleur de ces fluctuations peut être mesurée par un indicateur simple : la volatilité.

La volatilité est un indicateur permettant de quantifier l'amplitude moyenne des performances d'un OPC, à travers l'observation de ses performances passées. Ainsi, et à titre d'exemple, la volatilité d'un portefeuille Monétaire est inférieure à celle d'un portefeuille Obligataire, qui présente lui-même une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille Actions.

Cette notion de volatilité reflète le potentiel de performance de l'OPC tant à la hausse qu'à la baisse. Ainsi, plus sa volatilité est importante, plus sa capacité à générer de la performance est élevée, au prix d'un risque de perte également plus élevé.

Cette volatilité peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPC sont listés ci-dessous.

Risque lié au marché actions : L'OPC pouvant être investi directement ou indirectement en actions, l'évolution de sa valeur est liée aux évolutions de la valorisation de l'univers d'investissement Actions. Par exemple, si le cours des actions qui entrent dans la composition du portefeuille baisse, la valeur liquidative de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

L'OPC sera exposé à partir de 85% au Risque lié au marché actions.

Risque lié au choix des actions individuelles : Outre l'exposition au marché Actions, et le risque sectoriel, des paris sont effectués au sein d'un même secteur sur des titres en particulier. Ce choix de titre traduit la confiance du gérant sur certaines valeurs ou, au contraire, sa réserve. Le choix de sur-pondérer ou sous-pondérer certains titres génère de la volatilité dans le portefeuille, fonction de la volatilité de chacun des titres.

Risque lié à l'investissement dans les petites et moyennes capitalisations : les investissements de l'OPC peuvent comprendre des actions de petites et moyennes capitalisations ; le volume d'échange de ces titres étant plus réduit, les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la hausse comme à la baisse et peuvent être plus rapides que ceux des grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

L'OPC sera exposé jusqu'à 20% au Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations.

Risque sectoriel/géographique : Les marchés Actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque de change : L'évolution des taux de change, sur des titres émis en devise étrangère génèrent des variations de valorisation indépendantes des fluctuations propres à chaque titre dans leur devise. Ainsi, un titre dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, serait néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro. Cette notion intervient dans le choix des titres, et lorsque les anticipations sur une devise sont défavorables, elle peut être couverte grâce, entre autres, à des instruments à terme de devise.

L'OPC sera exposé jusqu'à 20% au Risque de change.

Risques Particuliers : (Risques liés aux particularités de l'orientation de gestion de l'OPC au sein de sa catégorie). : L'OPC est un OPC qui se focalise sur des sociétés appliquant les meilleures pratiques de leur secteur en matière de développement durable. Parmi les OPC de type Actions de pays de la Communauté Européenne, cette spécialisation et l'absence de benchmark directement pertinent impliquent une exposition particulière au Risque Sectoriel.

Risque lié aux taux d'intérêts négatifs : Les liquidités de l'OPC déposées auprès du Dépositaire ou d'autres banques pourraient se voir appliquer, par le dépositaire ou autres banques, des taux d'intérêt négatifs en fonction du développement du marché et notamment de l'évolution de la politique d'intérêt de la Banque Centrale Européenne. Ces taux d'intérêt négatifs pourront alors avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de durabilité : Certains indices de recherche systématique montrent que les risques de durabilité peuvent se matérialiser comme des risques de pertes extrêmes spécifiques à l'émetteur.

Il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact financier élevé et entraîner des pertes financières importantes pour le fonds.

Garantie ou protection : Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'OPC comporte 3 catégories de parts.

La part nommée I s'adresse à tout souscripteur, destiné plus particulièrement aux diocèses de l'Eglise Catholique

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque de marché des actions de la Communauté Européenne respectant les critères éthiques de l'Eglise Catholique

La part nommée M s'adresse aux :

Investisseurs souscrivant via des Distributeurs autorisés.

Les actions « M » ne peuvent être souscrites qu'avec l'accord de la Société de gestion et uniquement par des distributeurs qui, en vertu d'obligations réglementaires ou d'accords individuels en matière de commissions avec leurs clients, ne sont

E.T.H.I.C.A.

pas autorisés à accepter et maintenir des rétrocessions. Aucune rétrocession ne peut être versée aux distributeurs détenteurs d'actions « M ».

La part nommée R s'adresse à tout souscripteurs

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

E.T.H.I.C.A. s'adresse aux investisseurs qui suivent un objectif de constitution de capital/de valorisation du capital et qui souhaitent s'exposer de façon plus marquée aux variations des cours, et pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à court terme. E.T.H.I.C.A. s'adresse à des investisseurs qui possèdent des connaissances de base et / ou un peu d'expérience en matière de produits financiers. L'investisseur potentiel pourrait subir des pertes financières et ne vise pas la protection de son capital. Concernant l'évaluation des risques, le fonds est classé dans une certaine catégorie de risques sur une échelle allant de 1 (prudence ; rendements escomptés très faibles à faibles) à 7 (grande tolérance au risque ; rendements escomptés les plus élevés) qui est publiée sur le site Internet <https://regulatory.allianzgi.com> et qui sera indiquée dans le Document d'information clé pour l'investisseur publié au titre de la Catégorie de Parts / Actions concernée (en fonction de la structure FCP/SICAV).

Régime fiscal : L'OPC pourra être éligible en tant qu'unité de compte dans un contrat d'assurance-vie. L'OPC est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

L'OPC n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés cependant les plus ou moins-values seront imposables entre les mains de ses porteurs.

Néanmoins, le passage d'une catégorie d'actions à une autre est considérée, par l'administration fiscale, comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumise au régime fiscal des plus-values de valeurs mobilières.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main - Allemagne ou auprès d'Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.
- Date d'agrément par l'AMF : 1er avril 2008.
- Date de création de l'OPC : 1er avril 2008.

Alors que l'année 2021 avait été marquée par la reprise économique (faisant suite à la vague de Covid) et des politiques fiscales et monétaires accommodantes, l'année 2022 s'est illustrée par cinq éléments : le début de normalisation de la situation sanitaire dans les pays occidentaux, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, une vague inflationniste inédite, des politiques monétaires beaucoup plus restrictives et in fine des scénarii de croissance revus en baisse.

Sur le front sanitaire, l'année 2022 a démarré avec une vague de contaminations portée par le variant Omicron, beaucoup plus contagieux mais moins dangereux que ses prédécesseurs. Le virus Covid-19 aura en 2022 causé la mort de trois fois moins de victimes dans le monde qu'en 2021 et les restrictions ont été levées pour la plupart à partir de l'été, permettant un rebond des activités de services. Seul la Chine a maintenu sa politique « zéro-Covid » avec pour conséquences une succession de confinements régionaux et une croissance faible.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a officiellement débuté le 24 février avec l'entrée des troupes russes chez son voisin. Très vite des sanctions ont été adoptées par l'Europe et les Etats-Unis à l'encontre de la Russie, aboutissant en réponse à une attrition progressive des ventes d'hydrocarbures et notamment de gaz de la Russie à l'Europe, pourtant dépendante à hauteur de 40 % de son fournisseur russe. En conséquence les prix du gaz (qui avaient déjà progressé au deuxième semestre 2021), ont explosé passant d'environ 50 € à plus de 275 € au plus fort de l'été (lors de la constitution des stocks pour l'hiver). Alors que certains prévoyaient une reddition rapide de l'Ukraine, le conflit s'est progressivement enlisé sous l'effet d'une résistance farouche et d'un soutien important en armement apporté à l'Ukraine par les pays occidentaux. A l'avancée initiale rapide des troupes russes aboutissant à l'annexion de plusieurs régions, a succédé une contre-offensive ukrainienne à l'automne.

Le contexte inflationniste préexistait au conflit Ukrainien : sous l'effet de la réouverture des économies occidentales après la crise sanitaire et alors que la Chine poursuivait sa politique zéro Covid, de fortes tensions se sont fait sentir dans les chaînes d'approvisionnement depuis le deuxième trimestre 2021, avec pour corollaire des prix à la production qui sont passés aux Etats-Unis de +2 % fin 2020 à +10 % en mars 2022. En Europe, sous l'effet de la hausse des prix du gaz et de l'électricité dans le sillage du conflit ukrainien, la hausse des prix à la production a même dépassé +40 % dans le courant de l'été. La pénurie de main d'œuvre et le dynamisme du marché du travail ont provoqué un début de boucle prix-salaire aux Etats-Unis où l'inflation a atteint un pic à 9.1 % en juin. En zone euro, un pic de 10.6 % a été touché en octobre, avant de refluer légèrement.

Face à cette flambée inflationniste inédite, les banques centrales qui avaient sous-estimé l'ampleur et la durée du phénomène, ont fini par adopter une attitude beaucoup moins favorable. La première hausse de taux de la Réserve Fédérale américaine en mars (+25 bp) a été suivie à chaque réunion suivante de hausses de 50 puis 75 points de base, avant de revenir à 50 points de base de hausse en décembre. Au total, le taux moyen de refinancement de la FED sera passé de 0.25 % à 4.50 % en 2022. La Banque centrale Européenne a débuté son resserrement plus tard (juillet 2022) et de façon moins agressive, les portant de 0 % à 2.5 %. Cette politique sur les taux, couplée à un rationnement de l'apport de liquidités (Quantitative tightening) s'est traduite par une réduction de la masse monétaire en circulation et une progression des taux longs des deux côtés de l'Atlantique (le taux US 10 ans atteint désormais de 3.9% contre 1.5% en fin d'année dernière avec une pointe à 4.2% fin octobre, le Bund allemand à 10 ans est passé de 0.18 % fin 2021 à 2.36 % fin 2022). Cette hausse des taux a eu des effets importants sur les principales classes d'actifs : le marché obligataire a subi sa pire correction depuis deux décennies, les spread de crédit se sont tendus (Itraxx Crossover passé de 242 à 475 bp). L'année a aussi été marquée par une forte baisse des actifs sensibles à l'attrition de liquidité (le Bitcoin est passé d'environ 47 000 à 17 000 USD en 2022), une chute des introductions en bourse et un effondrement des valeurs technologiques non rentables.

La conjonction d'un contexte géopolitique tendu, du choc inflationniste, de politiques monétaires restrictives et d'une économie chinoise tournant encore au ralenti sous l'effet d'une politique zéro Covid, ont provoqué tout au long de l'année des révisions en baisse des prévisions de croissance. La confiance des consommateurs est tombée à un niveau historiquement faible. Sous l'effet des hausses de taux, un ralentissement très net dans le secteur immobilier s'est fait sentir. La production industrielle s'est relativement bien tenue, mais aidée aussi par la reconstitution des stocks post-Covid, maintenant bien avancée. Un certain nombre d'indicateurs avancés d'activité (Fret, matières premières) ont été clairement orientés à la baisse à partir de l'été 2022.

Les résultats des entreprises ont surpris par leur robustesse. La dégradation des indicateurs avancés PMI ne s'est pas traduite par une contraction des résultats, au contraire. Les attentes du consensus ont été revues en hausse tout au long de l'année pour faire de 2022 une année record en termes de résultats (+22 % en moyenne pour l'Euro Stoxx) et de

marge. Les secteurs liés à l'énergie ont bien sûr profité de l'envolée des prix du gaz, mais ils n'étaient pas seuls. Les entreprises ont en effet répercuté rapidement et par anticipation les hausses de prix des intrants dans leur prix de vente, hausse passée sans trop de difficulté dans un contexte encore marqué par une forme de pénurie post Covid, ainsi que par des plans de soutien budgétaire successifs (Covid et crise ukrainienne) qui ont permis aux ménages de se constituer une épargne abondante. De plus, l'appréciation du dollar (+6 % face à l'Euro) a aussi sensiblement aidé les entreprises exportatrices.

La hiérarchie des performances sectorielles a été le reflet de cet environnement marqué par la crise énergétique, les hausses de taux d'intérêt, le choc inflationniste pesant sur le moral des consommateurs et les révisions en baisse des prévisions de croissance. Le marché action européen affiche finalement une baisse relativement contenue sur l'année de 10 %, avec une dispersion entre les secteurs bien plus marquée encore qu'en 2021. Généralement, le segment « value » et les grandes capitalisations ont surperformé le segment « croissance » et les moyennes et petites capitalisations.

Les principales surperformances sectorielles proviennent des secteurs liés aux matières premières (Energie +30%) portés par la crise énergétique et les ressources de base (+11%) bénéficiant de la hausse de l'inflation, ainsi que les secteurs positivement impactés par la hausse des taux (Assurance +6%, Banques +2.5%), ces dernières profitant en outre du renforcement de leur bilan mené au cours des dernières années sans subir pour le moment de dégradation de la qualité de crédit. Tous ces secteurs affichent des rendements des dividendes supérieurs à 5%.

Les autres secteurs terminent en baisse. Quelques segments défensifs (Télécoms, Services aux collectivités, Media) se sont néanmoins mieux tenus avec des performances de -6/-7 % que les segments cycliques (Automobile, Industrie, Construction). Les valeurs sensibles à la Chine, aux taux d'intérêt, au e-commerce et fragiles d'un point de vue bilanciel sont en souffrance. Les plus fortes sous-performances proviennent des secteurs impactés négativement par des taux d'intérêt plus élevés à l'instar de l'Immobilier (-38%) et de la Technologie (-27%) sous l'effet du dégonflement des multiples de valorisation et d'un retournement de cycle dans les semi-conducteurs. Le secteur de la Distribution (-23%) est pour sa part particulièrement affecté par morosité de la consommation.

Au total, 2022 n'a pas été une année favorable aux performances de la gestion ISR, les valeurs liées à la Défense et à l'Energie affichant les meilleures performances tout au long de l'année.

ETHICA a enregistré une performance de -13.72% nets de frais pour la part IC (valeur liquidative de 31940.10 € au 30 décembre 2022), de -14.17% nets de frais pour la part MC (valeur liquidative = 110.63 € au 30 décembre 2022), et de -14.69% nets de frais pour la part RC2 (valeur liquidative = 108.39 € au 30 décembre 2022), contre un indice de référence Eurostoxx 50 en recul de 9.49% sur la période (à comparer à la baisse de 12.47% enregistré par l'indice MSCI EMU).

Le fonds a bénéficié de souscriptions nettes pour plus de 2.1 millions € sur la période et l'encours à fin décembre 2022 s'établit à 96.4 millions d'euros.

Le fonds a sous-performé son indice en 2022 en raison d'une sélection de titre défavorable, l'effet allocation sectorielle ayant contribué positivement à la performance relative sur l'année.

La performance relative du fonds a été pénalisée par les contributions négatives suivantes :

- La sous-pondération de l'Energie et la surpondération de la Technologie,
- Le choix de titres au sein de l'industrie avec la sous-performance des paris Kion, Alstom, Saint Gobain et Schneider Electric et l'absence en portefeuille des titres liés à la défense Airbus, et Safran non éligibles au regard de la politique ISR d'AGI,
- Le choix de titres au sein du secteur des Matériaux de base en raison de la contreperformance des paris DSM, Arkema, Symrise et Stora Enso et de l'absence de Linde en portefeuille,
- Le choix de valeurs au sein de la Santé avec la contreperformance des paris UCB et Biomérieux et l'absence pénalisante de Sanofi et Bayer non éligibles au portefeuille pour raison éthique,
- La sélection de titres de Consommation discrétionnaire avec la contreperformance des paris Adidas, Zalando, Michelin et Stellantis,
- La sélection de titres au sein de l'Energie essentiellement due à l'absence coûteuse d'exposition aux titres TotalEnergies en hausse de 41% sur l'année et Eni,
- Le choix de titres au sein des Financières à cause de la contre-performance de Société Générale, affectée par son exposition à la Russie, à celle des paris KBC et BNP, et à l'absence d'exposition à BBVA et Deutsche Boerse,
- Quelques paris dans la technologie (Dassault Systèmes, Cap Gemini, Infineon, Worldline), les Utilities (Veolia) et la Consommation courante (Danone), ainsi que l'absence d'exposition à Anheuser-Busch Inbev.

La performance du portefeuille a cependant bénéficié de :

- La surpondération des Services de Communication et des Financières et la sous-pondération de la Santé et des Matériaux,

- La sélection en valeurs technologiques avec la forte performance enregistrée par le pari Edenred (+28% sur 2022) et l'absence d'Adyen, SAP et de Nokia en portefeuille,
- Le choix effectué au sein du secteur de l'Immobilier côté avec le pari gagnant en Unibail-Rodamco-Westfield et l'absence d'exposition à Vonovia,
- La sélection de valeurs Utilities en raison de la bonne performance d'Iberdrola et d'Acciona Energias et de l'absence d'exposition à la contreperformance du titre Enel vendu en 2021,
- Les paris particuliers en Repsol Munich Ré, Publicis, Neste, Intesa San Paolo ainsi que l'absence d'exposition aux titres Deutsche Post, Kering, L'Oréal, BASF, Philips, Volkswagen, Kone et CRH.

Dans ce contexte de ralentissement du cycle économique et de changement de régime monétaire, nous avons adopté en 2022 une approche « barbell » avec un portefeuille équilibré entre les styles et les secteurs, pour se protéger d'une croissance appelée à décélérer en recherchant des profils résilients et des thématiques structurelles d'investissement.

- Nous avons ainsi privilégié les valeurs exposées à l'investissement privé ou public (verts, numériques et infrastructures), plutôt que les valeurs exposées aux dépenses de consommation. Au sein de la consommation, nous avons ainsi réduit notre exposition à la consommation discrétionnaire (vente de, Renault, Zalando, Michelin et d'Adidas) en faveur de noms plus défensifs dans le secteur de la consommation de base (achat de Danone, achat de Henkel, renforcement en Ahold Delhaize) ou des services de communication (renforcement en Deutsche Telekom).
- Nous nous sommes concentrés sur des noms de qualité, quel que soit le secteur, qui ont un pouvoir de fixation des prix et des bilans sains. Par exemple, au sein du secteur des matériaux, nous préférons les valeurs de qualité comme DSM ou Symrise et les sociétés résistantes face à l'inflation grâce à leur intégration amont comme Stora Enso ou à leurs contrats à long terme comme Air Liquide. Nous avons ainsi opéré des arbitrages au profit de valeurs plus défensives au sein de l'industrie (renforcement en Schneider Electric et Vinci / vente de Signify, Alstom et Kion) et des matériaux (renforcement en DSM / vente d'Arkema)
- Nous avons renforcé notre exposition aux financières (achat de Société Générale et d'Allianz), construite fin 2020 en guise de couverture contre la hausse des rendements obligataires, toujours en privilégiant les groupes aux situations en capital solides tels que BNP ou KBC, et augmenté notre exposition au secteur de l'énergie (achat de GazTransport & Technigaz, renforcement en Neste)

Alors que la croissance devrait rester rare à plus longue échéance post effet de rattrapage avec l'accroissement de la dette et le frein mis à la globalisation économique, nous sommes restés concentrés sur des thèmes de croissance séculaire accélérés par la pandémie :

- La révolution digitale s'est accélérée et transforme tous les secteurs économiques (commerce, transport, industrie ...) => Nous restons exposés au thème de la digitalisation que nous avons renforcé via ASML, STM, Dassault Systèmes, SAP, Cap Gemini et Schneider,
- La santé est revenue au cœur des enjeux sociétaux et des politiques publiques => Nous essayons d'être exposés à ce thème malgré une sous-pondération structurelle des produits pharmaceutiques due à l'éthique via des acteurs spécialisés de taille moyenne (UCB, Biomérieux) et des acteurs engagés pour la sécurité alimentaire et la nutrition (renforcement en DSM et Symrise)
- La transition énergétique est confortée par les plans de relance adoptés en Europe et aux Etats-Unis : Nous avons renforcé l'exposition du portefeuille aux acteurs bénéficiant du Green Deal (Schneider Electric, Saint Gobain, Arcadis, Air Liquide, Vinci, Siemens, Veolia) et conservons notre exposition aux acteurs des énergies renouvelables avec un renforcement en EDP Renovaveis et Iberdrola
- Le contrat social s'impose davantage aux entreprises avec la régulation croissante des chaînes d'approvisionnement et le développement de l'économie circulaire : Nous veillons à valoriser les modèles économiques plus respectueux de l'ensemble des parties prenantes, notamment au sein de leur chaîne d'approvisionnement (EssilorLuxottica, LVMH) et les acteurs présentant une stratégie avancée en matière d'économie circulaire (Stora Enso, Umicore, Veolia).

Sur 2022, nos principaux achats ont porté sur Allianz, Société Générale, GazTransport & Technigaz, Henkel et Danone. Ils ont été financés par la vente des positions détenues en Adidas, Michelin, Arkema, Philips, Generali, Zalando, Infineon, Kion, Signify, Worldline, Renault et Alstom.

La performance du fonds ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Techniques de gestion efficace du portefeuille et instrument financiers dérivés**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

		Exposition minimum en %	Exposition maximum en %	Exposition moyenne en %
E.T.H.I.C.A.	Dérivés négociés en bourse ¹⁾	-	-	-
	Dérivés négociés de gré à gré	0,00	0,00	0,00
	Contrats de pension (mise et prise en pension) ²⁾	-	-	-
	Prêts de titres ³⁾	-	-	-

1) Au cours de la période, le Compartiment détenait des positions sur produits dérivés négociés en Bourse, garanties à tout moment par une marge initiale et des appels de marge, ces positions n'entraînaient toutefois aucune exposition non couverte.

2) Le Compartiment ne détenait aucun contrat de pension au cours de la période.

3) Le Compartiment n'avait conclu aucun contrat de prêt de titres au cours de la période.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés : Néant

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie : Néant

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant

Exercice des droits de vote :

Allianz Global Investors GmbH (pour le compte du fonds ou de la SICAV) exerce les droits de vote afférents aux titres des principales sociétés européennes détenus par l'OPC dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, conformément à l'article L 533-22 du Code monétaire et financier.

Il peut recevoir à cet effet l'assistance d'Allianz Global Investors GmbH qui utilise le consultant spécialisé ISS pour l'analyse et l'exercice des votes aux assemblées générales des sociétés. La politique de vote dédiée d'Allianz Global Investors est formulée chaque année par le Comité de gouvernement d'entreprise d'Allianz Global Investors et son équipe d'analystes ESG. Elle permet à ISS d'examiner les textes des résolutions et de déterminer la position de la société de gestion. Ces recommandations de vote sont ensuite revues par les équipes ESG d'Allianz Global Investors GmbH avant que le vote ne soit effectivement exécuté.

Le document Principe de droits de vote ainsi que le Rapport d'exercice des droits de vote, rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, être consultés soit sur le site internet <https://fr.allianzgi.com> soit à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris.

Clé répartition de la commission de mouvement :

Pour chaque transaction effectuée sur les actions, obligations, TCN et OPC une commission forfaitaire, établie en fonction du type d'opération, est prélevée par le dépositaire. Elle couvre, le cas échéant, les frais de courtage des intermédiaires.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties :

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients, Allianz Global Investors GmbH se conforme à la réglementation applicable en matière de sélection des intermédiaires (obligation de meilleure sélection) et d'exécution des ordres (obligation de meilleure exécution).

Allianz Global Investors GmbH applique une politique de sélection des intermédiaires, qui définit les critères retenus lors du choix des intermédiaires. Cette politique est disponible sur le site internet d'Allianz Global Investors GmbH <https://fr.allianzgi.com> ou peut être fournie sur simple demande adressée à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris. Allianz Global Investors GmbH sélectionne les intermédiaires qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs résultats dans l'exécution des transactions, en fonction du prix et des coûts d'exécution de la transaction; la rapidité de la transaction; la probabilité de l'exécution et du règlement ; la taille et la nature de l'ordre ou tout autre critère pertinent. Le Comité de Sélection des Intermédiaires évalue la performance de chaque intermédiaire à une fréquence semestrielle et adapte la liste des intermédiaires sélectionnés en conséquence.

Commission partagée :

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et dans le cadre des transactions sur actions effectuées au cours de l'exercice 2022, Allianz Global Investors GmbH a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres notamment au travers de travaux d'analyse financière.

Allianz Global Investors GmbH a conclu des accords conformes à cette réglementation avec différents intermédiaires.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Actifs éligibles au Plan d'épargne en actions (PEA) :

Afin de permettre aux porteurs de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, l'actif de l'OPC est composé en permanence à hauteur de 75% minimum d'actions de la zone Euro. La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au Plan d'épargne en actions au 30/12/2022 est de 98,44%.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée :

Un tableau précisant les instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans le tableau « Autres Informations » dans l'annexe des comptes annuels de l'OPC.

Calcul de l'engagement de l'OPC sur les instruments financiers à terme :

La méthode de calcul du risque global est celle de la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le règlement général de l'AMF.

Rémunération :

Chez Allianz Global Investors, nous estimons que des salaires compétitifs, un engagement fort envers les employés et des possibilités de carrières à la fois stimulantes et gratifiantes sont essentiels pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux qui s'intéressent au succès à long terme de nos clients et de notre société. Nous nous attachons à les récompenser afin de réaliser notre ambition de devenir un partenaire d'investissement de confiance pour nos clients. Nous reconnaissons l'importance d'une rémunération attractive, qu'il s'agisse du salaire ou d'autres avantages, et récompensons nos employés sur la base de directives claires régulièrement revues en fonction des pratiques du marché et des réglementations locales.

La rémunération financière est principalement composée du salaire de base, qui tient généralement compte des compétences, des responsabilités et de l'expérience propres à chaque fonction, ainsi que d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière comprend en général une prime en espèces versée au terme de l'année d'évaluation du collaborateur, ainsi qu'une composante différée pour tous les membres du personnel dont la rémunération variable dépasse un certain seuil. La rémunération est réellement variable, dans le sens où le montant de la rémunération peut être supérieur ou inférieur au montant versé l'année précédente selon les performances réalisées par le collaborateur, l'équipe et la société.

Le niveau de la rémunération versée dépend d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont alignés sur des objectifs mesurables, tandis que les indicateurs qualitatifs prennent en compte les actions reflétant nos valeurs fondamentales, à savoir l'excellence, la passion, l'intégrité et le respect. Font partie de ces critères qualitatifs pour tous les employés une évaluation à 360 degrés.

Pour les professionnels de l'investissement, dont les décisions sont clés dans l'obtention de résultats concrets pour nos clients, les indicateurs quantitatifs tiennent compte du rendement des investissements sur le long terme. Pour les gestionnaires de portefeuille en particulier, l'élément quantitatif intègre l'indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou l'objectif déclaré des clients en matière de rendement des investissements mesuré sur des périodes d'un an et de trois ans.

Pour les professionnels en contact avec les clients, les objectifs comprennent la satisfaction des clients, mesurée de manière indépendante.

Un autre moyen d'associer les performances individuelles à la création de valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires consiste à différer pendant une période de trois ans une part importante de la rémunération variable annuelle des employés remplissant les conditions requises. Les taux de report augmentent en fonction du montant de la rémunération variable. La moitié du report est liée aux performances de la société et l'autre moitié est investie dans les fonds que nous gérons. En ce qui concerne les professionnels de l'investissement, ils devraient investir dans des fonds qu'ils gèrent et soutiennent, en continuant à aligner leurs intérêts sur ceux de nos clients.

Informations relatives à la rémunération des collaborateurs :

Le tableau suivant montre le montant total des rémunérations effectivement versées au cours de l'exercice écoulé aux collaborateurs d'Allianz Global Investors GmbH, subdivisé en parts fixes et variables et réparti en fonction des dirigeants preneurs de risques, employés exerçant des fonctions de contrôle et collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se trouvent au même niveau de rémunération que les dirigeants et preneurs de risques.

Éléments chiffrés de la rémunération sur l'exercice 2022 :

Nombre d'employés au 31/12/2022	Nombre total d'employés	Parmis lesquels				
		dont preneurs de risques	dont membre du conseil	dont employés avec fonction de contrôle	dont autre preneur de risques	dont employés avec rémunération comparable
Rémunération fixe	174 302 493	7 269 792	985 960	390 480	2 207 677	3 685 675
Rémunération variable	121 033 472	16 763 831	1 483 410	377 612	4 459 440	10 443 368
Total	295 335 965	24 033 623	2 469 370	768 092	6 667 117	14 129 043

Les informations relatives à la rémunération des collaborateurs ne comprennent aucune rémunération versée par des gestionnaires externes à leurs collaborateurs. La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération directe à partir du fonds aux collaborateurs des sociétés d'externalisation.

Fixation de la rémunération :

AllianzGI est soumise aux prescriptions du droit de la surveillance qui s'appliquent aux sociétés de gestion de capitaux en ce qui concerne la structure du système de rémunération. La direction générale de la société est régulièrement compétente pour fixer la rémunération des collaborateurs. La rémunération de la direction générale elle-même est fixée par l'associé.

La société a instauré un Comité de rémunération qui assume les tâches prescrites par la loi. Ce Comité de rémunération se compose de deux membres du Conseil de surveillance de la société, qui sont nommés par le Conseil de surveillance et un de ces membres doit être un représentant du personnel.

Le département du personnel a élaboré la politique de rémunération de la société en étroite collaboration avec le département de gestion du risque et celui des affaires juridiques et de la conformité ainsi qu'avec des conseillers externes et en impliquant la direction générale, conformément aux exigences de la Directive sur les OPCVM et de la Directive AIFM. Cette politique de rémunération vaut à la fois pour la société ayant son siège en Allemagne et ses succursales.

Structure de rémunération :

Les principales composantes de la rémunération monétaire sont le salaire de base, qui reflète généralement les attributions, les responsabilités et l'expérience requises pour une fonction donnée, et une part variable annuelle.

Le montant de la rémunération variable à payer à l'échelle de la société dépend de la performance de l'entreprise et de la situation de risque de l'entreprise et fluctue donc d'une année sur l'autre. Dans ce cadre, l'attribution de montants spécifiques à certains collaborateurs dépend de leur performance et de celle de leur département pendant la période considérée.

La rémunération variable comprend le versement d'une prime annuelle en numéraire après la clôture de l'exercice. Une partie significative de la rémunération variable annuelle des employés pour lesquels cette dernière dépasse une certaine valeur est différée de trois ans.

La part différée augmente parallèlement au montant de la part variable. La moitié du montant différé est liée à la performance de l'entreprise, l'autre moitié est investie dans des fonds gérés par AllianzGI. Les montants finalement versés dépendent du succès de l'activité de l'entreprise ou de la performance des parts de certains fonds d'investissement sur une période de plusieurs années.

En outre, les éléments de rémunération différés peuvent expirer conformément aux conditions du plan.

Évaluation de la performance :

Le niveau de rémunération à payer aux collaborateurs est lié à des indicateurs de performance tant quantitatifs que qualitatifs.

Pour les gestionnaires de fonds dont les décisions ont un effet significatif sur la réalisation des objectifs d'investissement de nos clients, les indicateurs quantitatifs cherchent à mesurer la durabilité de la performance d'investissement. Notamment dans le cas des gestionnaires de portefeuille, l'élément quantitatif se fonde sur l'indice de référence du portefeuille du client ou le rendement escompté spécifié par le client, mesuré sur une période d'un an et de trois ans.

La satisfaction client, mesurée de manière indépendante, fait également partie des objectifs des collaborateurs en contact direct avec les clients.

La rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle n'est pas directement liée au succès de l'activité des différents départements sur lesquels les fonctions de contrôle s'exercent.

Preneurs de risques :

Les groupes de collaborateurs suivants ont été qualifiés de preneurs de risques : les membres de la direction, preneurs de risques et collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle (qui ont été identifiés sur la base des diagrammes d'organisation et profils de poste actuels et ont été évalués sur la base d'une estimation de leur influence sur le profil de risque) ainsi que tous les collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se situent au même niveau de rémunération que les membres de la direction et les preneurs de risques, et dont l'activité a un effet significatif sur les profils de risque de la société et des fonds d'investissement que celle-ci gère.

Prévention des risques :

AllianzGI dispose d'un reporting exhaustif des risques, qui tient compte tant des risques actuels que des risques futurs dans le cadre de notre activité. Les risques qui dépassent l'appétit pour le risque de l'organisation sont présentés à notre Comité global de rémunération, qui décide le cas échéant d'une adaptation du pool de rémunération global.

Les rémunérations variables individuelles peuvent également être réduites ou complètement annulées en cas de violations de nos directives de conformité ou si des risques trop élevés sont pris pour l'entreprise.

Vérification annuelle et modifications essentielles du système de rémunération :

Le Comité de rémunération n'a pas constaté d'irrégularités à l'occasion de sa vérification annuelle du système de rémunération, y compris la vérification des structures de rémunération existantes et la mise en œuvre et le respect des exigences réglementaires. Cette vérification centrale et indépendante a permis en outre de constater que la politique de rémunération a été mise en œuvre selon les prescriptions de rémunération fixées par le Conseil de surveillance. Il n'y a eu en outre aucune modification essentielle de la politique de rémunération au cours de l'exercice écoulé.

SFTR :

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

ETHICA
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH, succursale Française
3, boulevard des italiens
Case courrier P220 CS70264
75118 PARIS Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale ETHICA relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ETHICA

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

Ce rapport annule et remplace le précédent rapport émis en date du 20 avril 2023.

Bilan actif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	96 502 261,05	109 020 449,43
• Actions et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	96 315 725,00	108 703 485,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Obligations et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	186 536,05	316 964,43
Autres organismes non européens	-	-
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	778,16	10 209,06
Liquidités	778,16	10 209,06
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	96 503 039,21	109 030 658,49

Bilan passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	97 693 199,08	101 707 037,73
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 695 834,44	5 393 359,89
• Résultat de l'exercice	2 441 136,96	1 886 556,69
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	96 438 501,60	108 986 954,31
Instruments financiers	-	-
• Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
• Opérations temporaires sur titres financiers		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	40 574,01	43 704,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	40 574,01	43 704,18
Comptes financiers	23 963,60	-
Concours bancaires courants	23 963,60	-
Emprunts	-	-
Total du passif	96 503 039,21	109 030 658,49

Hors-bilan

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

Compte de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17,65	0,24
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 869 155,47	2 287 716,31
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 869 173,12	2 287 716,55
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-364,72	-552,61
• Autres charges financières	-37 159,70	-9 570,00
Total (II)	-37 524,42	-10 122,61
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 831 648,70	2 277 593,94
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-424 451,62	-416 100,20
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 407 197,08	1 861 493,74
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	33 939,88	25 062,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 441 136,96	1 886 556,69

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu, quelle que soit la place de cotation.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu.

Instruments financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées à leur valeur actuelle.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation.

Dérivés de crédit

Les crédits default swaps (CDS) sont valorisés à leur valeur actuelle. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

Dépôts et Emprunts

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Actifs et passifs en devises

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change du jour à Paris.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Méthodes de comptabilisation

Mode de comptabilisation des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe : Enregistrement au compte de résultat lors de leur encaissement.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers : les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

Frais facturés à l’OPC

A l’exception des frais d’intermédiations , les frais recouvrent tous les frais facturés à l’OPC :

- les frais de gestion financière propres à la société de gestion,
- les frais administratifs externes à la société de gestion,
- les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

A ces frais, peuvent s’ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l’OPC a dépassé son objectif de performance,
- des commissions de mouvement,
- des frais liés aux opérations d’acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l’OPC, se reporter au DICI (le cas échéant).

Frais facturés à l’OPC	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part IC : 0,40% TTC taux maximum Part MC : 0,90% TTC taux maximum Part RC2 : 1,50% TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* OPC investissant moins de 20% dans d’autres OPC

Indication des changements comptables soumis à l’information particulière des porteurs

Changement intervenu : Néant.

Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l’information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changement intervenu : Néant.

Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d’estimation et de modalités d’application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l’exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation du résultat ainsi que des plus-values nettes.

Evolution de l'actif net

Devise	30.12.2022 EUR	31.12.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	108 986 954,31	88 600 638,05
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 572 522,30	14 990 481,08
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 024 469,42	-13 359 735,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 956 131,66	6 298 634,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 568 339,53	-1 003 888,72
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-64 573,77	-62 579,04
Différences de change	-45 661,89	118 323,86
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-13 781 259,14	11 543 585,46
- Différence d'estimation exercice N	16 515 437,60	30 296 696,74
- Différence d'estimation exercice N-1	30 296 696,74	18 753 111,28
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 407 197,08	1 861 493,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	96 438 501,60	108 986 954,31

Compléments d'information

1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	778,16
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	23 963,60
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	778,16	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	23 963,60	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	DKK	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	680,59	51,70	37,82	8,05
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances

Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	40 574,01
Opérations de change à terme de devises :	-
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	-
Frais provisionnés	40 574,01
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Souscriptions		Rachats	
		Montant	Nombre de parts	Montant	Montant
PART IC / FR0010597336	224,249	7 471 873,68	163,893	5 448 508,75	
PART MC / FR0013428141	232	26 989,78	402,7	45 741,57	
PART RC2 / FR0013428158	10 131,823	1 073 658,84	4 995,614	530 219,10	
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant	
PART IC / FR0010597336		-		-	
PART MC / FR0013428141		?		?	
PART RC2 / FR0013428158		?		?	
Rétrocessions par catégorie de part		Montant		Montant	
PART IC / FR0010597336		-		-	
PART MC / FR0013428141		?		?	
PART RC2 / FR0013428158		?		?	
Commissions acquises à l'OPC par catégorie de part :		Montant		Montant	
PART IC / FR0010597336		-		-	
PART MC / FR0013428141		?		?	
PART RC2 / FR0013428158		?		?	

7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART IC / FR0010597336	0,38
PART MC / FR0013428141	0,90
PART RC2 / FR0013428158	1,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART IC / FR0010597336	-
PART MC / FR0013428141	-
PART RC2 / FR0013428158	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'OPC	-
- Ventilation par OPC "cible" :	
- OPC 1	-
- OPC 2	-
- OPC 3	-
- OPC 4	-

8. Engagements reçus et donnés

8.1. Description des garanties reçues par l'OPC avec mention des garanties de capital.....	Néant
8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés.....	Néant

9. Autres informations

9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et OPC gérés par ces entités :

- OPC	186 536,05
- autres instruments financiers	-

10. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat *(En devise de comptabilité de l'OPC)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 441 136,96	1 886 556,69
Total	2 441 136,96	1 886 556,69

PART IC / FR0010597336	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 356 693,09	1 840 972,27
Total	2 356 693,09	1 840 972,27
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART MC / FR0013428141	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 073,97	2 530,34
Total	3 073,97	2 530,34
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	81 369,90	43 054,08
Total	81 369,90	43 054,08
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 695 834,44	5 393 359,89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-3 695 834,44	5 393 359,89

PART IC / FR0010597336	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 478 420,53	5 095 995,47
Total	-3 478 420,53	5 095 995,47
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART MC / FR0013428141	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 680,89	9 633,85
Total	-5 680,89	9 633,85
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

E.T.H.I.C.A.

PART RC2 / FR0013428158

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-211 733,02	287 730,57
Total	-211 733,02	287 730,57
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 1er avril 2008.

Devise OPC

EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	96 438 501,60	108 986 954,31	88 600 638,05	91 158 193,01	71 763 003,00

PART IC / FR0010597336

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	2 842,548	2 782,192	2 833,524	2 945,379	3 001
Valeur liquidative	31 940,1	37 020,93	30 504,66	30 131,54	23 913,02
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-394,62	2 493,34	-1 535,97	418,77	1 085,18

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

PART MC / FR0013428141

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	1 337,165	1 507,865	1 252,494	10	-
Valeur liquidative	110,63	128,9	106,77	106,03	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,94	8,06	-5,91	0,95	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

PART RC2 / FR0013428158

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	50 731,996	45 595,787	19 183,801	22 771,48	-
Valeur liquidative	108,39	127,05	105,88	105,76	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-2,56	7,25	-6,45	0,68	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	27 500,00	3 641 000,00	EUR	3,78
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	20 000,00	4 018 000,00	EUR	4,17
NL0006237562	ARCADIS NV	PROPRE	20 000,00	734 000,00	EUR	0,76
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	12 500,00	6 297 500,00	EUR	6,53
FR0000120628	AXA	PROPRE	130 000,00	3 387 150,00	EUR	3,51
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	12 500,00	1 224 000,00	EUR	1,27
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	75 000,00	3 993 750,00	EUR	4,14
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	8 000,00	1 247 600,00	EUR	1,29
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	25 000,00	1 141 250,00	EUR	1,18
ES0105563003	CORPORACION ACCIONA RENOVABLES SA ENERGIAS	PROPRE	20 000,00	722 800,00	EUR	0,75
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	50 000,00	2 461 500,00	EUR	2,55
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	35 000,00	1 172 325,00	EUR	1,22
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	200 000,00	3 727 600,00	EUR	3,87
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	30 000,00	1 526 400,00	EUR	1,58
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	50 000,00	1 029 000,00	EUR	1,07
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	20 000,00	3 384 000,00	EUR	3,51
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	10 000,00	998 000,00	EUR	1,03
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	18 500,00	1 202 870,00	EUR	1,25
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	350 000,00	3 825 500,00	EUR	3,97
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	1 500 000,00	3 117 000,00	EUR	3,23
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	30 000,00	1 802 400,00	EUR	1,87
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	100 000,00	2 684 000,00	EUR	2,78
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	10 000,00	1 143 000,00	EUR	1,19
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	10 000,00	6 799 000,00	EUR	7,05
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	40 000,00	2 456 000,00	EUR	2,55
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	7 500,00	2 280 000,00	EUR	2,36

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	30 000,00	1 290 600,00	EUR	1,34
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	25 000,00	1 485 500,00	EUR	1,54
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	50 000,00	1 292 000,00	EUR	1,34
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	100 000,00	1 485 000,00	EUR	1,54
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	30 000,00	3 921 600,00	EUR	4,07
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	32 000,00	4 148 480,00	EUR	4,30
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	60 000,00	1 408 800,00	EUR	1,46
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	150 000,00	1 990 500,00	EUR	2,06
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	50 000,00	1 649 750,00	EUR	1,71
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	100 000,00	1 315 000,00	EUR	1,36
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	10 000,00	1 016 500,00	EUR	1,05
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	15 000,00	1 103 400,00	EUR	1,14
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	20 000,00	686 400,00	EUR	0,71
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO SE REITS	PROPRE	15 000,00	729 450,00	EUR	0,76
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	50 000,00	1 125 500,00	EUR	1,17
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	80 000,00	1 920 000,00	EUR	1,99
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	40 000,00	3 731 600,00	EUR	3,87
Total Action				96 315 725,00		99,87
O.P.C.V.M.						
FR0010017731	ALLIANZ SECURICASH SRI I	PROPRE	1,556	186 536,05	EUR	0,19
Total O.P.C.V.M.				186 536,05		0,19
Total Valeurs mobilières				96 502 261,05		100,07
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	Banque CHF SGP	PROPRE	37,35	37,82	CHF	0,00
	Banque DKK SGP	PROPRE	384,50	51,70	DKK	0,00
	Banque EUR SGP	PROPRE	-23 963,60	-23 963,60	EUR	-0,02
	Banque GBP SGP	PROPRE	603,85	680,59	GBP	0,00
	Banque SEK SGP	PROPRE	89,55	8,05	SEK	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-23 185,44		-0,02

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PrComGestAdm	PROPRE	-2 092,18	-2 092,18	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-3,42	-3,42	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-1 007,22	-1 007,22	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-2 424,54	-2 424,54	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-0,03	-0,03	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-9,22	-9,22	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-27 866,96	-27 866,96	EUR	-0,03
	PrComGestFin	PROPRE	-111,69	-111,69	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-7 058,75	-7 058,75	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-40 574,01		-0,04
Total Liquidites				-63 759,45		-0,07
Total E.T.H.I.C.A.				96 438 501,60		100,00

Dénomination du produit :

E.T.H.I.C.A.

Identifiant d'entité juridique: 5299004RN9EHG9JL5X72

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? Oui Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 48,93% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

E.T.H.I.C.A. (l'« OPC ») a promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux, relatifs aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance ainsi qu'au comportement de marché grâce à la mise en œuvre d'une approche "Best-in Class". Cette approche a intégré l'évaluation des émetteurs privés ou souverains sur la base d'une notation ISR qui a été utilisée pour construire le portefeuille.

En outre, nous avons appliqué des critères minimum d'exclusion relatifs à la durabilité pour les investissements en titres directs.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales ou sociales que le Fonds a promues du fait que le fonds n'a pas recours à un indice de référence de durabilité et n'a pas défini d'éléments contraignants par rapport à un indice de référence. Cependant, des indicateurs de durabilité sont en partie comparés à un indice de référence afin d'augmenter la valeur informative des résultats.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés, avec les résultats ci-dessous :

- Le pourcentage effectif du portefeuille (le portefeuille, à cet égard, ne comprenait pas de dérivés ou d'instruments non notés par nature (par exemple, liquidités et dépôts)) investi dans des émetteurs "Best-in-Class" (émetteurs disposant d'une notation ISR minimale de 2 sur une échelle de 0 à 4, 0 étant la plus mauvaise notation et 4 la meilleure) était de 100%.

Le pourcentage effectif de l'indice de référence investi dans des émetteurs "Best-in-Class" (émetteurs avec une notation ISR minimale de 2 sur une échelle de 0 à 4) était de 88 % respectivement.

- L'OPC a adhéré à la réduction de 20 % de son univers d'investissement
- Les principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte à travers le respect des critères d'exclusion suivants appliqués aux investissements en titres directs :

- Titres émis par des sociétés impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires),

- Titres émis par des entreprises enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption,

- Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de leur implication dans les armes, équipements militaires et services connexes,

- Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique,

- Titres émis par des sociétés de services publics qui génèrent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon,

- Titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et titres émis par des sociétés qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la distribution de tabac.

Les investissements directs dans des émetteurs souverains dont le score de l'indice Freedom House est insuffisant ont été exclus.

Les critères d'exclusion minimaux durables étaient basés sur des informations provenant d'un fournisseur de données externe et codés en conformité pré- et post-négociation. L'examen a été effectué au moins semestriellement.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables ont contribué à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, pour lesquels les gérants ont utilisé comme cadre de référence, entre autres, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, ainsi que les objectifs de la taxonomie de l'UE.

L'évaluation de la contribution positive aux objectifs environnementaux ou sociaux ont été basées sur une méthodologie propriétaire qui intègre des éléments quantitatifs et qualitatifs issus de la recherche interne. La première étape a été l'application de la méthodologie qui a conduit à une ségrégation des activités commerciales de l'entreprise. La deuxième étape, a été l'application de l'approche qualitative afin d'évaluer si les activités commerciales contribuaient positivement à un objectif environnemental ou social.

La contribution positive au niveau de le Fonds a été calculée en tenant compte de la part des revenus de chaque émetteur attribuable aux activités économiques qui ont contribué aux objectifs environnementaux et/ou sociaux, à condition que l'émetteur respecte le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance. Une agrégation pondérée par les actifs a ensuite été réalisée.

En outre, en ce qui concerne certains types de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, l'investissement dans sa globalité a été considéré comme contribuant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Une évaluation du respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance a également été réalisée pour ces titres.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas cause de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les Investissements durables ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental et/ou social, le Gestionnaire d'investissement s'est appuyé sur les indicateurs PAI, dans lesquels des seuils de significativité ont été définis afin d'identifier les émetteurs portant un préjudice important. Un engagement auprès des émetteurs qui ne respectent pas le seuil défini peut être mis en place pendant une période limitée pour remédier à l'impact négatif. Cependant, si l'émetteur n'a pas atteint les seuils de significativité définis, deux fois de suite, ou en cas d'échec d'engagement, alors il est réputé ne pas passer le filtre DNSH. Les investissements dans des titres d'émetteurs qui n'ont pas passé le filtre DNSH, n'ont pas été comptabilisés comme des investissements durables.

● *Comment les indicateurs d'incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs PAI ont été considérés soit dans le cadre de l'application des critères d'exclusion, soit au travers de seuils sur une base sectorielle ou absolue. Des seuils de significativité ont également été définis en référence à des critères qualitatifs ou quantitatifs.

Etant donné l'absence de couverture de données pour certains des indicateurs PAI, des points de données équivalents ont été utilisés, le cas échéant, pour évaluer les indicateurs PAI lors de l'application de l'évaluation DNSH pour les entreprises sur la base des indicateurs suivants:

- part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable,
- les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la diversité biologique,
- rejets dans l'eau,
- l'absence de procédures et de mécanismes de conformité visant à garantir le respect des principes de l'UNGC et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les indicateurs suivants ont été appliqués pour les souverains :

- Intensité des GES
- Pays sujets aux violations de normes sociales

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne ? Description détaillée:*

Les critères minimums d'exclusion en matière de durabilité appliqués par le Gérant ont écarté les entreprises impliquées dans des pratiques controversées, contraires aux normes internationales. Le cadre normatif de base se compose des principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et sont intégrés dans les objectifs de développement durable. Les investissements durables ont été alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE appliqués aux entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, car les titres émis par des entreprises enfreignant gravement les cadres en question ont été exclus de l'univers d'investissement.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

AllianzGI a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et tient compte des indicateurs PAI dans sa démarche d'engagement actionnarial. Ces deux éléments sont pertinents pour atténuer de potentiels impacts négatifs en tant qu'entreprise.

En raison de son engagement envers l'initiative Net Zero Asset Managers, AllianzGI a réduit ses émissions de gaz à effet de serre en partenariat avec des clients propriétaires d'actifs sur des objectifs de décarbonation, conformément à l'ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050 pour tous les actifs sous gestion. Dans le cadre de cet objectif, AllianzGI avait fixé un objectif intermédiaire pour la proportion d'actifs à gérer en ligne avec l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

Le Gestionnaire d'investissement de l'OPC a pris en compte les indicateurs PAI concernant les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets ainsi que les questions sociales et sociales pour les émetteurs privés et, le cas échéant, l'indice Freedom House a été appliqué aux investissements dans les titres d'émetteurs souverains. Les indicateurs PAI ont été pris en compte dans le processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement par le biais d'exclusions, comme décrit dans la section relative à la performance des indicateurs de durabilité.

De plus, la couverture des données requises pour les indicateurs PAI a été hétérogène. La couverture des données relatives à la biodiversité, à l'eau et aux déchets est faible et les indicateurs PAI associés

ont été pris en compte en excluant les titres émis par des entreprises caractérisées par une grave violation de principes et directives tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'Homme, de droits du travail, d'environnement et de corruption.

De plus, des indicateurs PAI parmi d'autres facteurs de durabilité ont été appliqués pour calculer la notation ISR. La notation ISR a été utilisée pour la construction du portefeuille.

Les indicateurs PAI suivants ont été pris en compte :

Applicable aux sociétés :

- Émissions de GES
- Empreinte carbone
- Intensité GES des entreprises bénéficiaires
- Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles
- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la diversité
- Rejets dans l'eau
- Ratio de déchets dangereux
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées

Applicable aux émetteurs souverains et supranationaux :

- Pays sujets à des violations de normes sociales.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au cours de la période de référence, la majorité des investissements du produit financier comportaient des actions, des dettes et des fonds cibles. Une partie limitée du produit financier contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels actifs sont les dérivés, les liquidités et les dépôts. Comme ces actifs n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, ils ont été exclus de la répartition des principaux investissements.

Les principaux investissements sont des investissements disposant d'un poids important au sein du produit financier. Les pondérations sont calculées à partir d'une moyenne aux quatre dates d'évaluation. Les dates d'évaluation sont : la date de reporting et le dernier jour de chaque troisième mois pendant neuf mois à compter de la date de clôture.



Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	6,74%	La France
ASML HOLDING NV	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	6,66%	les Pays-Bas
BNP PARIBAS	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,99%	La France
AIR LIQUIDE SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,96%	La France
SIEMENS AG-REG	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,84%	L'Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,82%	USA
IBERDROLA SA	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	3,82%	L'Espagne
VINCI SA	CONSTRUCTION	3,48%	La France

DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	INFORMATION ET COMMUNICATION	3,35%	L'Allemagne
ESSILORLUXOTTICA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,34%	La France
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	2,89%	les Pays-Bas
AXA SA	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,81%	La France
INTESA SANPAOLO	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,69%	L'Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La majorité des actifs du Fonds ont été utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Fonds. Une partie limitée du Fonds contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels instruments sont les dérivés, les liquidités et les dépôts, certains fonds cibles et les investissements dont les qualifications environnementales, sociales ou de bonne gouvernance

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

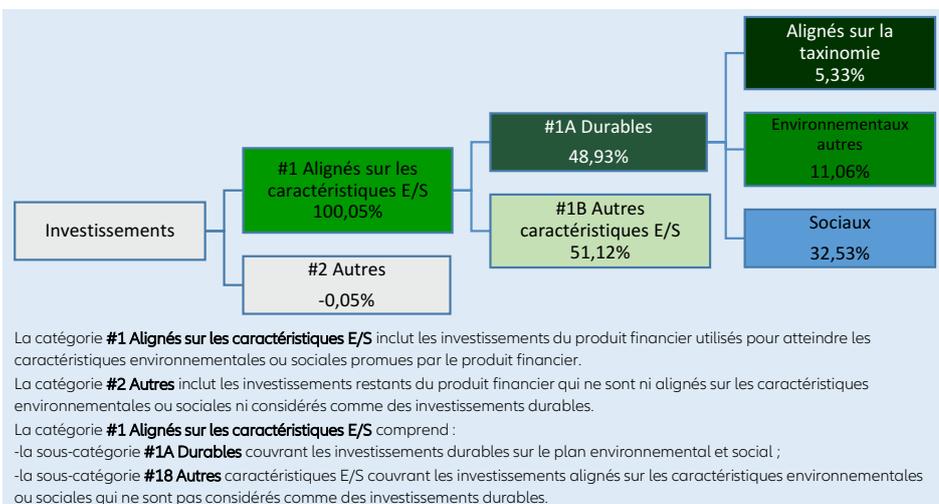
Certaines activités économiques peuvent contribuer à plusieurs sous-catégories durables (sociale, alignée à la taxinomie ou environnementale non alignée à la taxinomie). Cela induit, que dans certains cas, la somme des sous-catégories durables ne corresponde pas au total de la catégorie durable. Néanmoins, il n'est pas possible de comptabiliser doublement une contribution pour déterminer le total des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte,

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous présente les parts des investissements du produit financier dans divers secteurs et sous-secteurs. L'analyse est basée sur la classification NACE des activités économiques de la société ou de l'émetteur des titres dans lesquels le produit financier est investi. En cas d'investissement dans des fonds cibles, une approche par transparence est appliquée afin que les

affiliations sectorielles et sous-sectorielles des actifs sous-jacents des fonds cibles soient prises en compte, et ce afin d'assurer la transparence sur l'exposition sectorielle du produit financier.

Les rapports sur les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point (62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil n'est actuellement pas possible, car l'évaluation ne comprend que les niveaux de classification NACE I et II. Les activités liées aux combustibles fossiles mentionnées sont incluses et agrégées avec d'autres activités dans les sous-secteurs B5, B6, B9, C28, D35 et G46.

NACE	Secteur et sous-secteur	% d'actifs
C	ATTIVITÀ MANIFATTURIERE	44,56%
C10	Industrie alimentari	2,55%
C15	Confezione di articoli in pelle e simili	7,05%
C17	Fabbricazione di carta e di prodotti di carta	1,36%
C19	Fabbricazione di coke e prodotti derivanti dalla raffinazione del petrolio	3,91%
C20	Fabbricazione di prodotti chimici	7,97%
C21	Fabbricazione di prodotti farmaceutici di base e di preparati farmaceutici	1,27%
C26	Fabbricazione di computer e prodotti di elettronica e ottica	1,71%
C27	Fabbricazione di apparecchiature elettriche	4,07%
C28	Fabbricazione di macchinari e apparecchiature n.c.a.	6,53%
C29	Fabbricazione di autoveicoli, rimorchi e semirimorchi	4,62%
C30	Fabbricazione di altri mezzi di trasporto	0,00%
C32	Altre industrie manifatturiere	3,51%
D	FORNITURA DI ENERGIA ELETTRICA, GAS, VAPORE E ARIA CONDIZIONATA	5,04%
D35	Fornitura di energia elettrica, gas, vapore e aria condizionata	5,04%
E	FORNITURA DI ACQUA; RETI FOGNARIE, ATTIVITÀ DI TRATTAMENTO DEI RIFIUTI E RISANAMENTO	1,99%
E36	Raccolta, trattamento e fornitura di acqua	1,99%
F	COSTRUZIONI	0,75%
F42	Ingegneria civile	0,75%
H	TRASPORTO E MAGAZZINAGGIO	0,00%
H52	Magazzinaggio e attività di supporto ai trasporti	0,00%
J	SERVIZI DI INFORMAZIONE E COMUNICAZIONE	8,89%
J58	Attività editoriali	1,22%
J59	Attività di produzione cinematografica, di video e di programmi televisivi, di registrazioni musicali e sonore	1,17%
J61	Telecomunicazioni	3,88%
J62	Programmazione, consulenza informatica e attività connesse	1,29%
J63	Attività dei servizi d'informazione	1,34%
K	ATTIVITÀ FINANZIARIE E ASSICURATIVE	20,79%
K64	Prestazione di servizi finanziari (ad esclusione di assicurazioni e fondi pensione)	10,74%
K65	Assicurazioni, riassicurazioni e fondi pensione, escluse le assicurazioni sociali obbligatorie	10,04%
K66	Attività ausiliarie dei servizi finanziari e delle attività assicurative	0,01%
L	ATTIVITÀ IMMOBILIARI	0,76%
L68	Attività immobiliari	0,76%
M	ATTIVITÀ PROFESSIONALI, SCIENTIFICHE E TECNICHE	2,68%
M72	Ricerca scientifica e sviluppo	1,14%
M73	Pubblicità e ricerche di mercato	1,54%
N	ATTIVITÀ AMMINISTRATIVE E DI SERVIZI DI SUPPORTO	1,58%
N77	Attività di noleggino e leasing	0,00%

N82	Attività amministrative e di supporto per le funzioni d'ufficio e altri servizi di supporto alle imprese	1,58%
NA	NON SECTORISÉ	12,91%
O	AMMINISTRAZIONE PUBBLICA E DIFESA; ASSICURAZIONE SOCIALE OBBLIGATORIA	0,05%
O84	Amministrazione pubblica e difesa; assicurazione sociale obbligatoria	0,05%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements alignés sur la taxinomie comprenaient des investissements en dette et/ou en actions dans des activités économiques durables sur le plan environnemental alignées sur la taxinomie de l'UE. Les données alignées sur la taxinomie sont fournies par un fournisseur de données externe. Les données alignées sur la taxinomie étaient, seulement dans de rares cas, des données déclarées par les entreprises conformément à la taxinomie de l'UE. Le fournisseur de données a obtenu des données alignées sur la taxinomie à partir d'autres données d'entreprise équivalentes disponibles.

Les activités alignées sur la taxinomie sont des activités qui répondent aux critères de la taxinomie de l'UE. Si un investissement n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE parce que l'activité n'est pas ou pas encore couverte par la taxinomie de l'UE ou que la contribution positive n'est pas suffisamment importante pour satisfaire aux critères d'examen technique de la taxinomie, cet investissement peut néanmoins être considéré comme un investissement durable sur le plan environnemental, à condition qu'il respecte tous les critères associés.

Les données n'ont pas été certifiées par des auditeurs ou fait l'objet d'un examen par des tiers.

Les données n'incluent pas de données sur les obligations d'État. À ce jour, aucune méthodologie reconnue n'est disponible pour déterminer la part d'activités alignées sur la taxinomie pour un investissement dans des obligations d'État.

La part des investissements dans les souverains était de 0,05 % (calculé sur la base de l'approche par transparence).

À la date du rapport, les données fiables sur l'alignement taxinomique n'étaient disponibles que pour déterminer dans quelle mesure les investissements agrégés concernaient des activités économiques durables sur la base du chiffre d'affaires. Par conséquent, les valeurs correspondantes pour les dépenses d'exploitation et d'investissement sont affichées à zéro.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

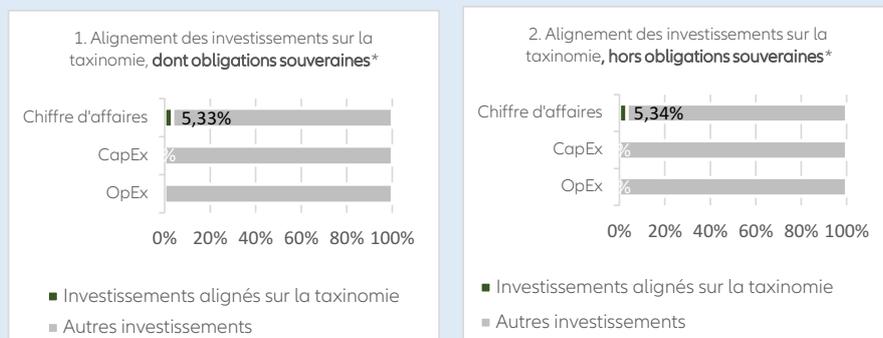
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxinomie dans les gaz fossiles et dans l'énergie nucléaire n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de.

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxinomie en fonction des objectifs de la taxinomie n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Objectifs environnementaux	% d'actifs
l'atténuation du changement climatique	0,00 %
l'adaptation au changement climatique	0,00 %

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités	% d'actifs
Activités habilitantes	0,00 %
Activités transitoires	0,00 %

La répartition des investissements du produit financier dans les activités économiques transitoires et habilitantes n'est actuellement pas possible en raison du manque de données fiables liées à la taxinomie. Les entreprises non financières publieront la part des activités économiques conformes à la taxinomie sous la forme d'indicateurs de performance clés définis, indiquant à quel objectif environnemental cette activité contribue et s'il s'agit d'une activité économique de transition ou habilitante, uniquement à partir du 1er janvier 2023 (et à compter du 1er janvier 2024 pour les entreprises financières). L'existence de ces informations déclarées est une base obligatoire pour cette évaluation.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de 11,06 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables avec un objectif social était de 32,53 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » a inclus des investissements dans des liquidités, des Fonds cibles ou des produits dérivés. Les produits dérivés ont pu être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille (y compris de couverture du risque) et/ou à des fins d'investissement. Les Fonds cibles ont pu être utilisés pour s'exposer à une stratégie spécifique. Aucune garantie environnementale ou sociale n'a été appliquée pour ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de s'assurer que le Fonds remplit ses caractéristiques environnementales et sociales, les éléments contraignants ont été définis comme critères d'évaluation. Le respect des éléments contraignants a été mesuré à l'aide d'indicateurs de durabilité. Pour chaque indicateur de durabilité, une méthodologie, basée sur différentes sources de données, a été mise en place pour assurer une mesure et un reporting précis des indicateurs. Pour fournir des données sous-jacentes effectives, la liste d'exclusion minimale durable a été mise à jour au moins deux fois par an par l'équipe Investissement Durable, sur la base de sources de données externes.

Des mécanismes de contrôle technique ont été introduits pour s'assurer du respect des éléments contraignants dans les systèmes de conformité pré- et post-négociation. Ces mécanismes ont servi à garantir le respect constant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. En cas de violations identifiées, des mesures adéquates ont été prises pour remédier aux violations. Des exemples de telles mesures sont la cession de titres qui ne sont pas conformes aux critères d'exclusion, ou l'engagement avec les émetteurs concernés. Ces mécanismes font partie intégrante du processus d'examen des PAI.

En outre, AllianzGI mène une démarche d'engagement actionnarial auprès des sociétés émettrices. Les activités d'engagement ont été réalisées uniquement en relation avec des investissements directs. Il n'est pas garanti que l'engagement mené inclue les émetteurs détenus par chaque Fonds. La stratégie d'engagement du Gestionnaire d'investissement repose sur 2 piliers : (1) l'approche basée sur les risques et (2) l'approche thématique.

L'approche basée sur les risques se concentre sur les risques ESG significatifs identifiés. La taille de l'exposition est un critère matériel pour déclencher l'évaluation. Les votes importants contre la direction de l'entreprise lors d'assemblées générales passées, les controverses liées à la durabilité ou à la gouvernance et d'autres questions de durabilité sont au centre de l'engagement avec les entreprises en portefeuille.

L'approche thématique se concentre sur l'un des trois thèmes stratégiques liés au développement durable définis par AllianzGI - changement climatique, limites planétaires et capitalisme inclusif - ou sur des thèmes de gouvernance au sein de marchés spécifiques. L'engagement thématique est en premier réalisé pour les principales positions d'AllianzGI, et intègre certaines priorités des clients.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

N'est pas applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

N'est pas applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N'est pas applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

N'est pas applicable